

autres réclamaient d'interminables délais; ceux-ci se riaient de l'excommunication qui n'atteignait pas leurs revenus, leurs concubines et leurs chasses; ceux-là en appelaient au pape; ils rédigeaient des apologies qui les rendaient, au-delà des monts, plus blancs que neige, et les lavaient des reproches dont la malice de leurs ennemis gallicans les avait, prétendaient-ils, faussement et envieusement accablés. Le pape levait l'interdit, il modérait son ambassadeur, il l'invitait à plus de mansuétude et croyait sans défiance à des serments qu'il ne coûtait pas plus à leurs criminels auteurs d'enfreindre que de renouveler.

Hugues se plaignit et s' alarma de ces concessions, qui étaient un blâme indirect de sa conduite et un embarras à l'achèvement de l'œuvre en cours d'exécution. On opposait volontiers l'indulgence romaine à l'inflexibilité du légat et ses suspenses cessaient de paraître si redoutables, quand on savait qu'elles seraient levées à la première prière expédiée en Italie. Il est possible que, dans son amour pour la décence et la justice, dans son ardeur à débarrasser le temple de ses trafiquants, de ses ministres indignes et prévaricateurs, l'évêque de Die n'ait pas toujours gardé la réserve et la patience, conseillées par la charité; quelques plaintes des plus estimables de ses contemporains, en particulier les observations que lui soumit le judicieux Yves de Chartres, l'attestent sans réplique. Personne, toutefois, ne suspecta jamais la droiture de ses intentions, ni son inaltérable attachement à l'Église. Était-ce sa faute, si des vices honteux, pareils à une gangrène avancée, exigeaient, pour sauver le corps, l'amputation des membres empoisonnés? On loua surtout son discernement à connaître les hommes, son tact à découvrir les plus dignes, pour les élever aux premiers rangs de la hiérarchie. Nous avons cité saint Jubin qu'il